



AVIS PUBLIC  
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné :

QUE le conseil municipal sera saisi de la nature et de l'effet de deux demandes de dérogations mineures, à sa séance du 14 août 2023, qui se tiendra à compter de 19h30, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, au 540, boulevard Renault, à Beauceville, soit :

**Localisation de l'immeuble**

**Nature de la demande**

790, route Fraser (lot no. 3 489 428)

Autoriser un morcellement en 3 lots, dont les 2 lots projetés en bordure de la route auraient une superficie de 2 852,2 m<sup>2</sup>, alors que la norme minimale est de 3 000 m<sup>2</sup>. De plus, la largeur des lots demandés est de 40,67 m et 40,64 m, alors que la norme minimale est de 50 mètres.

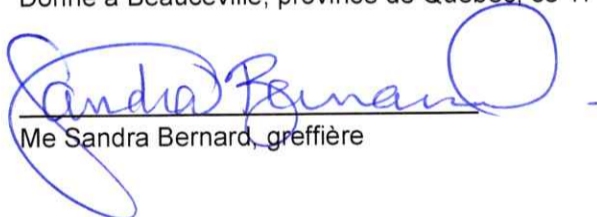
Terrain vacant (lot no. 3 488 436) 33<sup>e</sup> Avenue

Autoriser une marge de recul avant (à l'intersection) de 5,58 m, alors que la norme est de 6 m. Autoriser une allée d'accès double pour les usages résidentiels de 8,25 m, alors que la norme maximale est de 7,5 m. Autoriser une aire de stationnement (2 cases) localisée en façade et située à 1,5 m de la ligne avant du terrain, alors que la norme est de 6 m.

QUE dans le cas où le conseil déciderait d'accepter ces demandes de dérogation mineure, ces dernières ainsi approuvées par le conseil municipal seront réputées conformes aux règlements de la Ville.

QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil qui aura lieu le 14 août 2023.

Donné à Beauceville, province de Québec, ce 17 juillet 2023

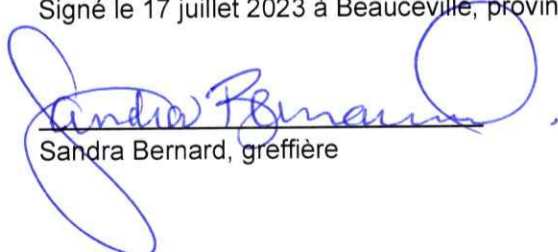
  
Me Sandra Bernard, greffière

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 17 juillet 2023.

Signé le 17 juillet 2023 à Beauceville, province de Québec.

  
Sandra Bernard, greffière